Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20260402-DE_2026_022-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de La Boussac

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 27/03/2026

Le 2 avril 2026, le Conseil municipal de la Commune de LA BOUSSAC s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Mairie sous la présidence de Christine FAUVEL, Maire, suivant convocation transmise le vendredi 27 mars 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : Mme Christine FAUVEL, M. David VIGOUR, Mme Marie-Fréderique VITASSE, M. Daniel BOULMER, Mme MÉNARD-CORVAISIER Magali, M. Cyrille LOIZEAU, Mme Fanny LEMENANT, M. jérôme CHAPDELAINE, Mme Nadège RICHEUX, M. Jean-Luc RABOURT, Mme Martine LAYER, M. David NOËL, Mme Pascaline MOULIN, M. David BLANCHET, Mme Monique MARTIN

Secrétaire de séance : M. Daniel BOULMER

N° 2026-022 DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT DES EAUX DE LANDAL

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal regroupe les communes de BAGUER-PICAN, EPINIAC, LA BOUSSAC, PLEINE-FOUGERES, ROZ-SUR-COUESNON, SAINS, SAINT-BROLADRE, SAINT-GEORGES-DE-GREHAIGNE, SAINT-MARCAN et TRANS-LA-FORÊT.

Le Syndicat est en charge du service de l'**assainissement collectif** pour ces dix communes membres. Pour ce faire, assure les missions suivantes :

- Travaux de mise en conformité aux règles de sécurité
- Renouvellement du génie civil (réseau et stations d'épuration)
- Entretien des abords des stations (espaces verts, clôtures, nuisibles)

Par dérogation au premier alinéa de l'article L5211-7 du Code Général des collectivités Territoriales, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Madame le Maire demande donc au conseil municipal de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant au syndicat des Eaux de Landal.

Résultat du vote :

Délégués titulaires

Nom	Nombre de votes
Mme Christine FAUVEL	15

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20260402-DE_2026_022-DE

M. Daniel BOULMER	15

Délégué suppléant

Nom	Nombre de votes
M. Jean-Luc RABOURT	15

Madame Christine FAUVEL et Monsieur Daniel BOULMER ayant obtenu la majorité absolue des votes ont été nommés délégués titulaires et Monsieur Jean-Luc RABOURT délégué suppléant, au sein du Syndicat des Eaux de Landal

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Le Secrétaire de séance,
M. Daniel BOULMER

Pour copie conforme
Le Maire, Mme FAUVEL Christine